

INSTRUCTIONS DE COURSE

34^{me} SEMAINE NAUTIQUE INTERNATIONALE DE SCHOELCHER

Autorité organisatrice (AO) : Cercle Nautique de Schoelcher (CNS)

14 au 17 février 2026

Grade 4 : ILCA 4 - ILCA 6 - Optimist - Bic techno 293 - Wind Foil – Wing Foil.

Grade 5A : ILCA7. Grade 5B : Sunfish.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les annexes suivantes seront appliquées : SD (Jugement Semi-Direct) B (windsurf), WF (wingfoil) ainsi que T (conciliation).
- 1.3 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.4 Règle techniques et de sécurité des supports à foils et du kiteboard en compétition.
- 1.5 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie les RCV 40.1 et 40.2.
- 1.6 En cas de traduction des IC, le texte en français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel qui se situe sous le chapiteau situé sur le terreplein en face du hangar de la base nautique.
Et un groupe WhatsApp pourra dupliquer le tableau officiel **annexe 5 – WHATSAPP**.
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent utiliser tout équipement et porter en permanence sur l'eau avec soin les lycras et toute publicité fournis par l'autorité organisatrice avec soin, en respectant les règles de navigation, conformément à toute instruction d'utilisation et sans interférer avec son bon fonctionnement. De plus le port du polo officiel de l'épreuve est fortement recommandé pour la remise des prix.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé en face du hall d'entrée de la base nautique.
- 5.2 Quand la flamme « Aperçu » est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES ET ATTRIBUTION DES ZONES DE COURSES

6.1 Dates des courses

DATE	PROGRAMME		
Vendredi 13 février	9h00 – 12h00 14h00 – 17h30	Confirmation des inscriptions Confirmation des inscriptions	Secrétariat du club Secrétariat du club
Samedi 14 février	9h00 – 11h30 12h00 13h30	Confirmation des inscriptions Briefing Coureurs 1 ^{er} Signal d'avertissement	Secrétariat du club Devant le PC Course Sur l'eau
Dimanche 15 février	9h00 10h30 16h00	Briefing Coureurs 1 ^{er} Signal d'avertissement Master Classe – RCV – 1	Devant le PC Course Sur l'eau Salle Jury
Lundi 16 février	9h00 10h30 16h00	Briefing Coureurs 1 ^{er} Signal d'avertissement Master Classe – RCV – 2	Devant le PC Course Sur l'eau Salle Jury
Mardi 17 février	8h30 09h30 18h00	Briefing Coureurs 1 ^{er} Signal d'avertissement Remise des prix	Devant le PC Course Sur l'eau À l'étage du club

6.2 [NP] Nombre de courses :

<u>Classes</u>	<u>Courses</u>
Optimist benjamins.	Recommandation de 4 heures sur l'eau maximum.
Optimist minimes.	Recommandation de 6 heures sur l'eau maximum.
ILCA 4 – ILCA 6 - ILCA 7 – Sunfish.	3 courses courues maximum par jour.
Bic 293.	4 courses courues maximum par jour.
Windfoil – Wingfoil.	5 courses courues maximum par jour.

- 6.3 Pour prévenir les Optimists, ILCA, Sunfish et Bic 293 qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Pour prévenir les Wingfoils et Windfoils qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.5 Le dernier jour de la régate, aucune procédure de départ ne pourra commencer après 13h00, sauf après toute procédure de rappel général (qui pourra donc être lancée après 13h00).

6.6

Classes	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
Optimist	Bravo	Bravo		
ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7	Bravo	Bravo		
Sunfish	Bravo	Bravo		
Bic 293	Alpha	Alpha		
Wingfoil	Alpha	Alpha		
Windfoil	Alpha	Alpha		

Suivant Avenant

7. PAVILLONS DE CLASSE

FLOTTES	PAVILLONS	INFORMATIONS
Optimist Benjamins - Minimes		Les flottes seront regroupées en une seule flotte
ILCA		Les flottes seront regroupées en une seule flotte
Sunfish		Les flottes seront regroupées en une seule flotte
Bic 293		Les flottes seront regroupées en une seule flotte
Wingfoil		Les flottes seront regroupées en une seule flotte
Windfoil		Les flottes seront regroupées en une seule flotte

8. ZONES DE COURSE

Les zones sont précisées en **annexe 1 - ZONES DE COURSE**

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours seront définis en **annexe 2 - PARCOURS**.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course affichera sur un tableau le parcours et, si nécessaire, le cap approximatif et la distance du premier bord sur le bateau comité de départ.
- 9.3 Un parcours marathon pourra être organisé pour les windfoils et les wingfoils. La direction de course publiera un avenant selon l'IC2. Le parcours à effectuer sera détaillé à l'occasion du briefing coureur.
- 9.4 Pour les windfoils et wingfoils, les parcours seront de type : Course Racing ou Marathon.

10. MARQUES

Zone de Course	Départ	Parcours	Arrivée
ALPHA	Cylindrique BLANCHE	Cylindriques JAUNES / ORANGES	Cylindrique ROSE
BRAVO	Cylindrique BLANCHE	Cylindriques VERTES	Cylindrique BLANCHE

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrême tribord et, soit :
- 12.1.1 Le côté parcours de la marque de départ, ou
 - 12.1.2 Un pavillon orange envoyé sur le bateau viseur à l'extrême bâbord de la ligne de départ.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 Les procédures de départs seront conformes à la RCV 26 pour les **Optimists, ILCA, Sunfish et BIC 293**.

Minutes avant signal de départ	Signal visuel envoyé	Signal visuel affalé	Signal sonore	Signification
10 (minimum)	Pavillon Orange		1	La course va bientôt commencer
5	Pavillon de série		1	Signal d'avertissement
4	Uniform ou noir		1	Signal préparatoire et pénalité de départ
1		Uniform ou noir	1 long	Dernière minute
0		Pavillon de série	1	Départ

12.5 La procédure de départ conforme à l'annexe « WF » pour les Windfoils et les Wingfoils.

Minutes avant signal de départ	Signal visuel envoyé	Signal visuel affalé	Signal sonore	Signification
5 (minimum)	Pavillon Orange		1	La course va bientôt commencer
3	Pavillon de série		1	Signal d'avertissement
2	Uniform ou noir		1	Signal préparatoire et pénalité de départ
1		Uniform ou noir	1 long	Dernière minute
0		Pavillon de série	1	Départ

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet.

14. L'ARRIVÉE - RÉDUCTION DE PARCOURS

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 En cas de réduction de parcours, la ligne d'arrivée sera conforme à la RCV 32.

14.3 Pour les Wingfoils, lorsqu'un pavillon « charlie », accompagné de deux signaux sonores est envoyé, cela signifie que tous les wingfoils encore en course seront classés à la position qu'ils occupent au moment du signal, sans avoir à effectuer le reste du parcours ni à finir. Les bateaux peuvent alors retourner directement dans la zone de départ afin de se préparer pour le départ suivant. Ceci modifie la règle 28 et l'annexe A4 des Règles de Course à la Voile.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 L'**annexe 4 – « SEMI-DIRECT »** s'appliquera.

15.2 [DP] La pénalité pour une infraction à la règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et la RCV 31) pourra, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classes	Temps cible d'une course	Temps limite du premier pour passer la marque 1
Optimist	40 minutes	30 minutes
ILCA	40 minutes	20 minutes
Sunfish	50 minutes	30 minutes
Bic 293	40 minutes	20 minutes

Wingfoil & Windfoil	Racing : 20 minutes Marathon : 60 minutes	Racing : 15 minutes Marathon : 30 minutes
---------------------	--	--

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (Do Not Finish) sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Lors des courses en format « racing » les Windfoils et Wingfoils ne finissant pas 10 minutes après la première planche ayant effectué le parcours et finie seront classés DNF (Do Not Finish) sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.4 Lors des courses en format « Marathon » les Windfoils et Wingfoils ne finissant pas 20 minutes après la première planche ayant effectué le parcours et finie seront classés DNF (Do Not Finish) sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.5 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Le temps limite pour déposer une demande d'instruction est de 60 minutes après l'un des évènements suivants :
 - 17.1.1 Le dernier bateau de la flotte a terminé la dernière course de la journée, ou
 - 17.1.2 Le comité de course signale qu'il n'y aura plus de courses aujourd'hui, selon ce qui est le plus tard.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au PC Course, situé à l'entrée de la base.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'étage de la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel de l'épreuve.
- 17.4 Instructions immédiates : avec accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure de convocation, dès lors que le jury estimera que les conditions de la RCV 63.1 sont remplies.
- 17.5 Les intentions de réclamer de l'ensemble du comité, ainsi que les convocations du jury seront publiées sur le tableau officiel et dans la mesure du possible sur le WhatsApp pour informer les bateaux selon la RCV 60.2(d).
- 17.6 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe SD, sera affichée sur le tableau officiel.

18 CLASSEMENT

- 18.1 4 courses doivent être courues et validées afin que la régate soit validée.
- 18.2 Courses retirées
 - (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

- 18.3 Un classement par catégorie pourra être établi. Il sera extrait du classement général, sans recalcul des points.
- 18.4 Pour les Windfoils et les wingfoils : Modalités de classement
(a) Les courses de type Course Racing compteront pour une (1) course,
(b) Les courses de type marathon compteront pour deux (2) courses

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP] [NP]

- 19.1 À chaque départ et retour à terre, y compris en cas de retour signalé par le pavillon "H", un émargement est obligatoire pour toutes les classes en compétition.
- Tous les concurrents doivent émarger avant de partir sur l'eau et dès leur retour à terre.
 - L'émargement ouvrira au minimum **1 heure avant l'heure prévue** du premier signal d'avertissement du jour.

Horaires limites pour émarger :

- **Au départ** : avant l'heure prévue du premier signal d'avertissement.
- **Au retour** : avant la fin du délai de dépôt des réclamations après la dernière course.

Sanctions en cas de non-respect :

- Un bateau ou une planche qui n'a pas émargé au départ est considéré comme disqualifié (DSQ) pour la première course du jour. Ceci modifie la RCV 60.5(b)(1).
- Un bateau ou une planche qui n'a pas émargé au retour est considéré comme disqualifié (DSQ) pour la dernière course du jour. Ceci modifie la RCV 60.5(b)(1).
- Un bateau ou une planche qui n'a émargé ni au départ ni au retour sera considéré comme disqualifié (DSQ) pour toutes les courses du jour. Ceci modifie la RCV 60.5(b)(1).

- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course.
- 19.3 Lorsque le pavillon V est envoyé sur le bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.
- 19.4 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent d'accepter une remorque et d'être ramené à terre.
- 19.5 Les canaux VHF seront :
Zone ALPHA : 06
Zone BRAVO : 08

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable d'un comité.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation d'un comité. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Sans objets.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

Bateaux	Identifications	
Comité de Course		
Jury		

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] La zone des bateaux accompagnateurs est définie dans l'**annexe 3 – « ACCOMPAGNATEURS »**. Cette zone s'applique sur ordre du comité de course.
- 23.2 [DP] [NP] Si la zone est activée, la zone des bateaux accompagnateurs s'appliquera à toutes les zones de course. Les bateaux accompagnateurs doivent se positionner dans cette zone au plus tard au signal préparatoire de chaque course.
- 23.3 Les marques délimitant la zone des bateaux accompagnateurs sont des marques jaunes.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs ne peuvent quitter la zone des bateaux accompagnateurs que dans les cas suivants :
- 23.3.1 après que le dernier bateau de la course a franchi la ligne d'arrivée ;
 - 23.3.2 sur instruction du comité de course ;
 - 23.3.3 si la course est retardée ou annulée (mais pas en cas de rappel général) ;
 - 23.3.4 pour quitter la zone de course en s'éloignant du parcours.
- 23.5 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs assistant leurs athlètes dans ou autour de la zone de départ doivent limiter leur vitesse à cinq nœuds.
- 23.6 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.7 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme blanche et rouge remise à l'inscription.
- 23.8 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF en veille sur le canal VHF de la zone de course
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- 23.9 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENT

[DP] Les bateaux doivent être maintenus dans la zone qui leur a été attribuée quand ils se trouvent sur la plage.

26. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Les 3 premiers Optimist benjamins + la première benjamine
- Les 3 premiers en Optimist minimes + la première minime
- Les 3 premiers en ILCA 4 + la première ILCA 4
- Les 3 premiers en ILCA 6 + la première ILCA 6
- Les 3 premiers en ILCA 7
- Les 3 premiers en Sunfish
- Les 3 premiers en BIC 293 minimes + la première BIC 293 minime
- Les 3 premiers en BIC 293 cadets + la première BIC 293 cadette
- Les 3 premiers en Windfoil
- Les 3 premiers en Wingfoil séniors + la première wingfoil séniors
- Les 3 premiers en Wingfoil junior + la première wingfoil junior

L'autorité organisatrice se réserve le droit de remettre des prix spéciaux.

27 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

27.1 Conformément aux RCV, les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir.

L'autorité organisatrice (comprenant la Fédération Française de Voile, la ligue de voile territoriale de la Martinique, le cercle nautique de Schoelcher, le Comité de Course, le Jury, les employés, volontaires ou partenaires) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée

dans les circonstances existantes ;
g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents. organisée lors de cette épreuve.

28. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information relative à l'organisation et au déroulement de la course, veuillez contacter :

Cercle Nautique de Schoelcher

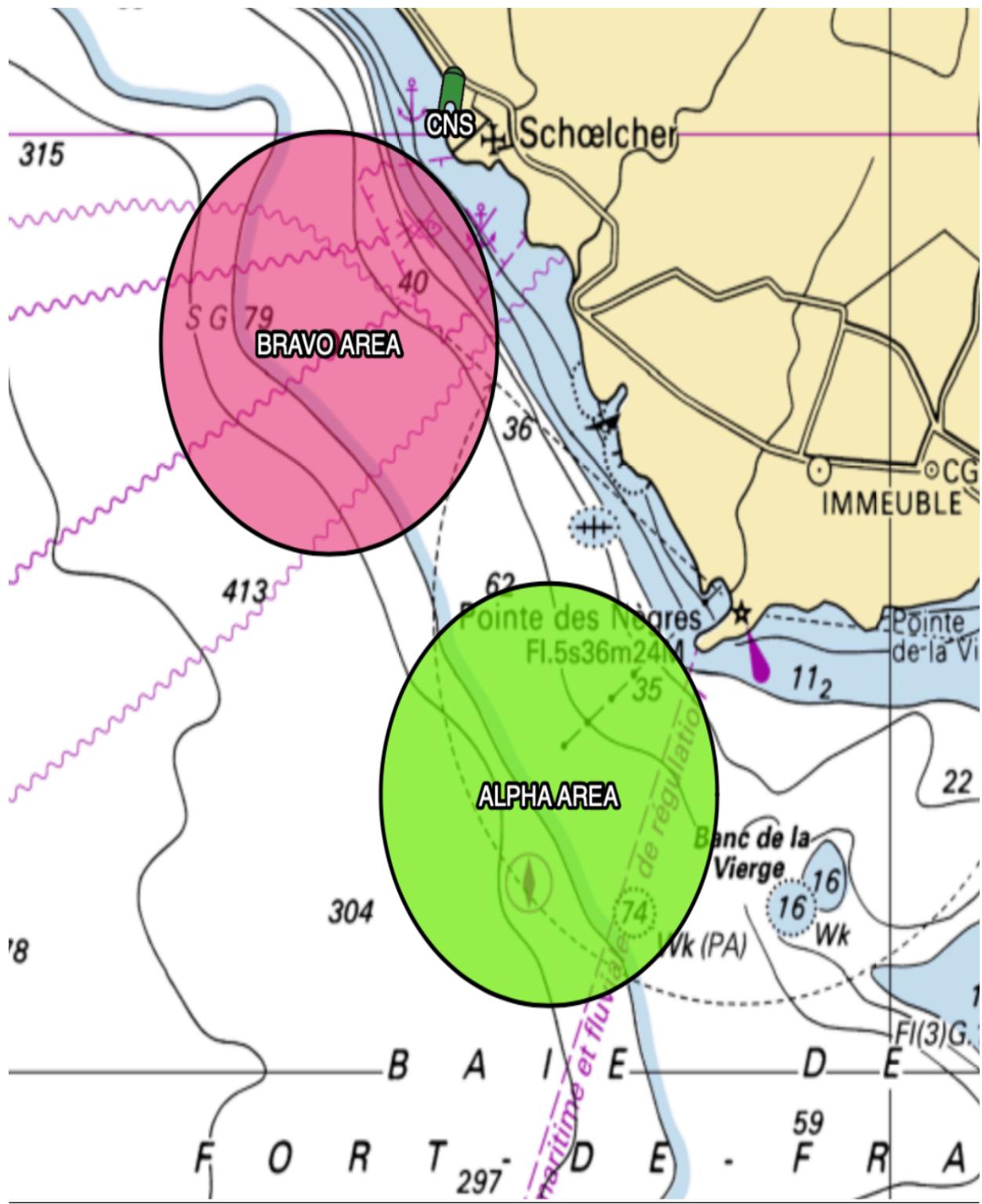
Anse-Madame – Rue Bernard Boromée – 97233 – Schoelcher

+596 (0)596 612 083 – Site internet : [Site internet du club](#) – E-mail : [Cliquez - ici](#)

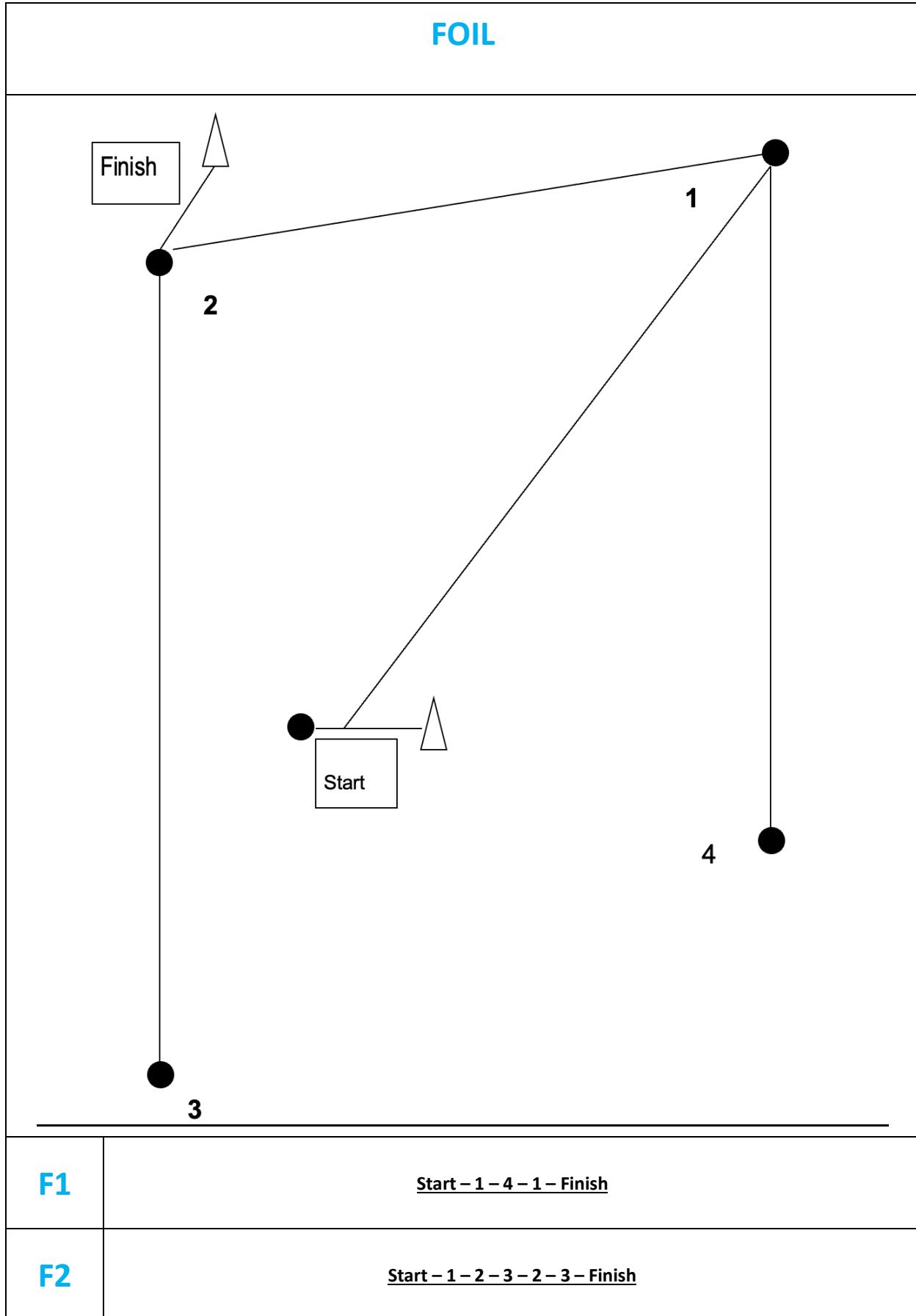
ARBITRES DÉSIGNÉS :

RÔLE	ARBITRE	QUALIFICATION
Président du Jury	Pierre PARENT	JIs
Membres du Jury	Jean-Michel CRIQUET	JN
	Lucie DAUMAS	JR
Président du Comité de Course ALPHA	Honoré Gustave LAVALY	CCN
PRO/Président du Comité de Course BRAVO	Mathieu MAUDET	CCN
Comité de Course Adjoint ALPHA	Jessica PIERRE-LOUIS	AC
Comité de Course Adjointe BRAVO	Christel – Amelie LACOMBE	CCRs
Jeune Arbitre	Nolhan CALLIER	JA
Commissaire aux résultats	Sylvie GRÉGOIRE	
Commissaire aux résultats	Annie COLOTROC	

Annexe - 1 : ZONE DE COURSE

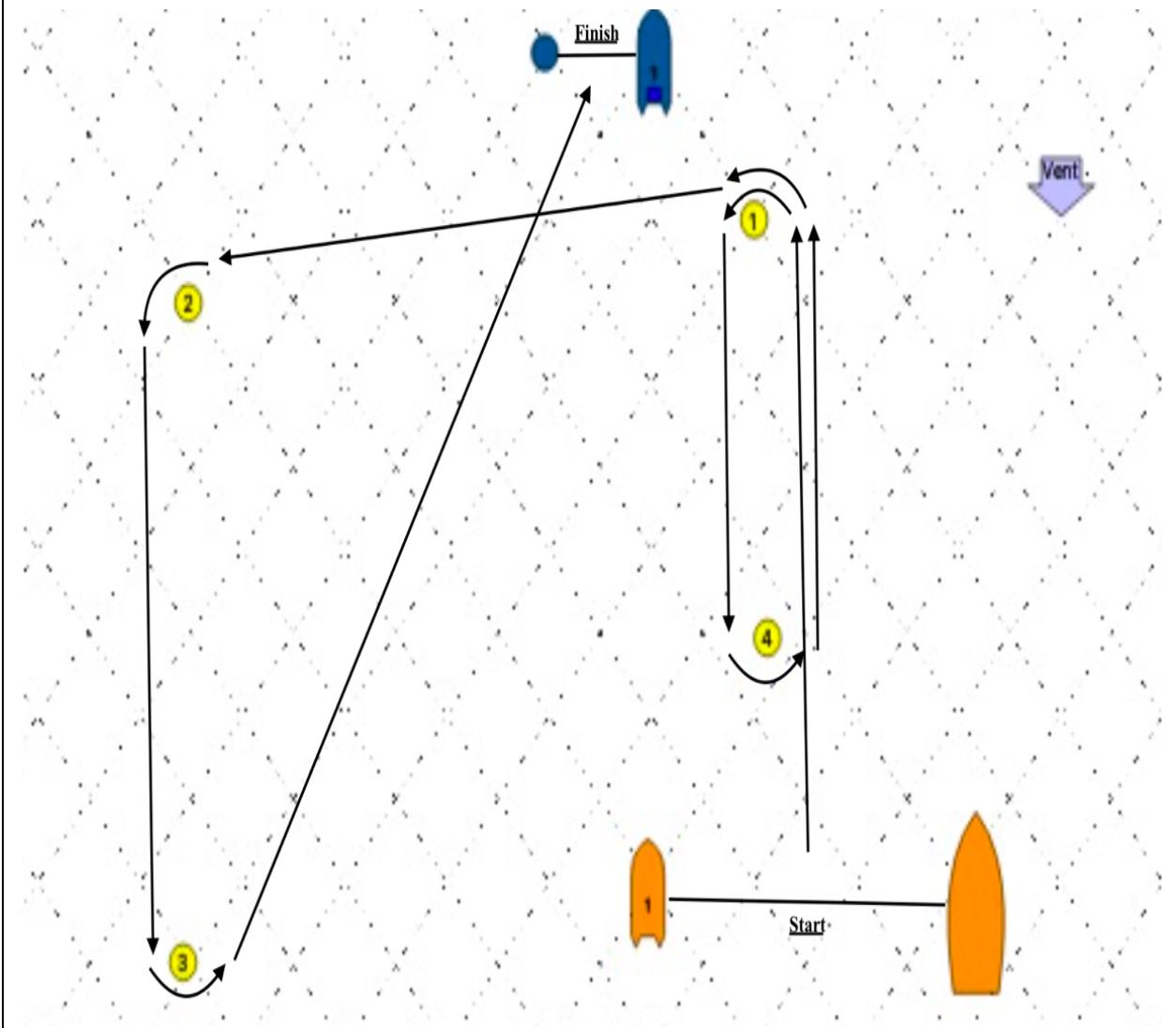


Annexe - 2 : PARCOURS (Wingfoils & Windfoils)



Annexe - 2 : PARCOURS (Optimist, ILCA, Sunfish et BIC 293)

Trapèze IN



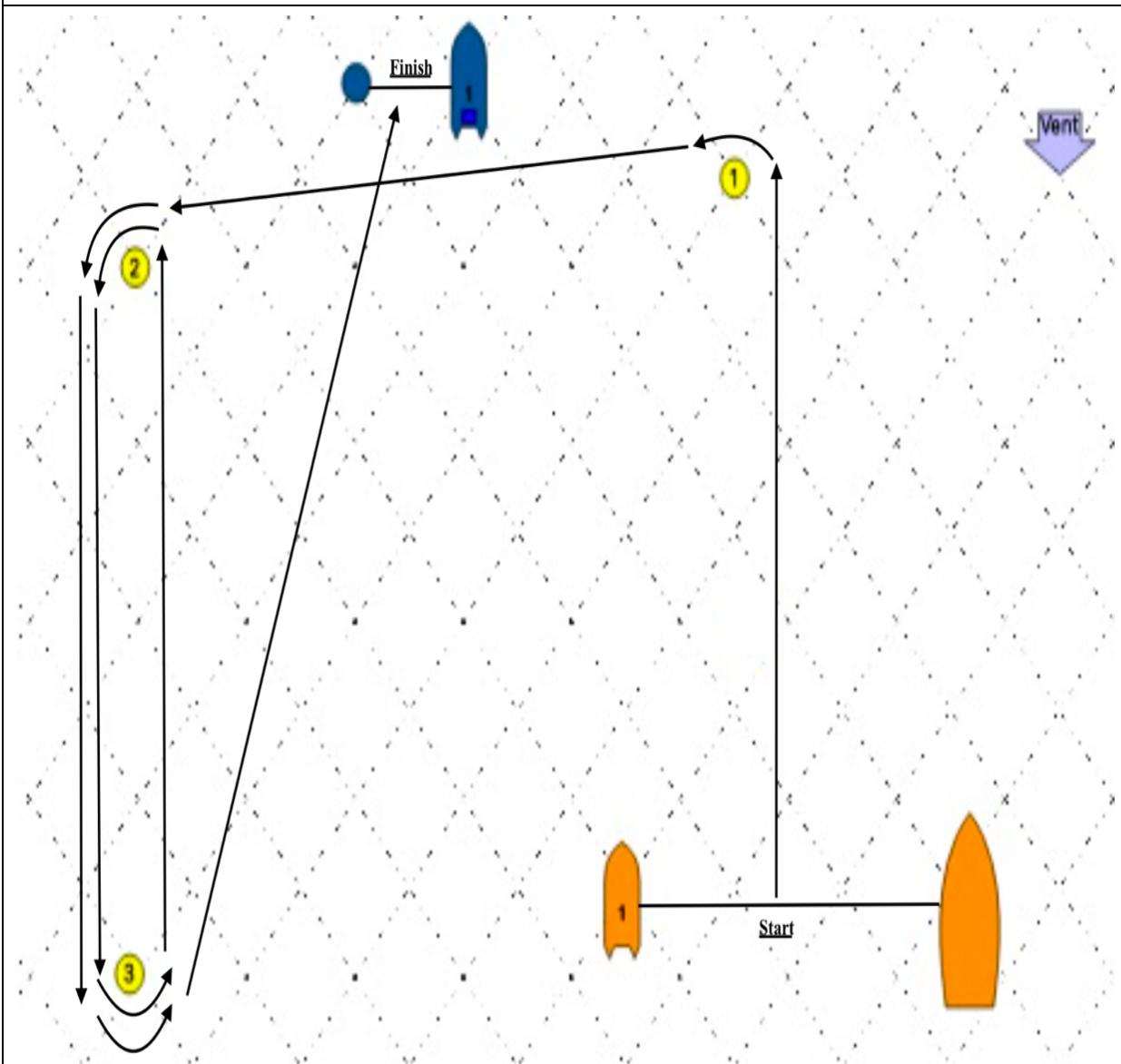
I2

Start – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – Finish

I3

Start – 1 – 4 – 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – Finish

Trapèze OUT



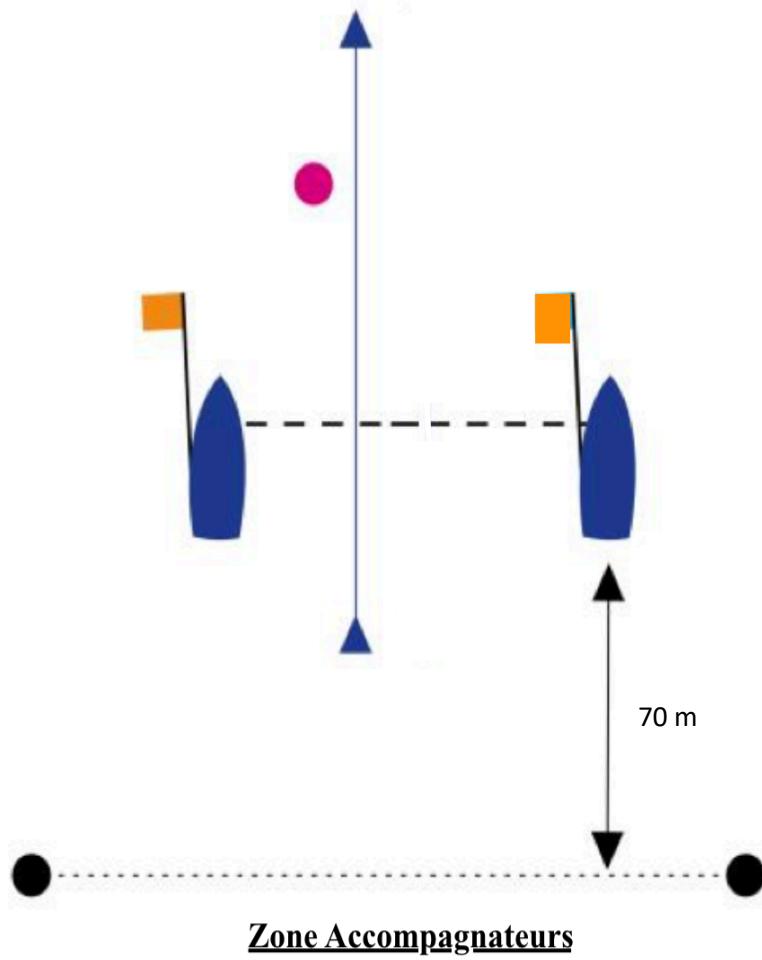
O2

Start – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – Finish

O3

Start – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 2 – 3 – Finish

Annexe - 3 : ACCOMPAGNATEURS



Annexe - 4 : SEMI-DIRECT

SD1

La règle 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course (sauf la règle 14 quand il a causé un dommage sérieux ou blessure), la règle 31 ou la règle 42. Cependant,

(a) quand il est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31;

(b) s'il a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

La pénalité dans la règle 44.2 est une pénalité d'un tour.

SD2 (a) Pendant qu'il est en course, un bateau peut réclamer

- contre un autre bateau selon une règle du chapitre 2 (sauf la règle 14) pour un incident dans lequel il était impliqué
- ou selon la règle 31
- ou la règle 42 modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient.

Pour ce faire, il doit, pour chaque réclamation, héler « Protest » et arborer ostensiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (sauf si sa longueur est inférieure ou égale à 6m). Il doit affaler le pavillon avant, ou à la première occasion raisonnable après qu'un bateau impliqué dans l'incident a effectué spontanément une pénalité ou après une décision d'un juge.

(b) Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle SD2(a) n'a pas droit à une instruction, sauf pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau. À la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un juge peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.

SD3 (a) Quand un bateau

- (1) enfreint une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors,
- (2) enfreint la règle 31 et n'effectue pas de pénalité,
- (3) enfreint la règle 42,
- (4) enfreint la règle 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage,
- (5) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- (6) commet une infraction à la sportivité, ou
- (7) ne respecte pas la règle SD5 ou n'effectue pas une pénalité quand un juge lui impose de le faire, un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Le juge peut imposer une pénalité ou plus, chacune d'entre elles étant signalée conformément à la règle SD4(b), ou rapporter l'incident au jury pour action supplémentaire. Si un bateau est pénalisé selon la règle SD3(a)(7) pour ne pas avoir effectué une pénalité ou pour ne pas l'avoir effectuée correctement, la pénalité initiale est annulée,

(b) Un juge qui décide, en se basant sur sa propre observation ou sur un rapport reçu de quelque source que ce soit, qu'un bateau peut avoir enfreint une règle, autre qu'une règle listée dans la règle SD2(a), peut informer le jury pour qu'il prenne une action supplémentaire selon la règle 60.1. Cependant, il n'informera pas le jury d'une infraction alléguée à la règle 14 sauf en cas de dommage ou blessure.

SD4 Un juge signalera une décision de la façon suivante :

- (a) un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore signifie « pas de pénalité »
- (b) un pavillon rouge avec un long signal sonore signifie « une pénalité a été donnée ou reste en suspens ». Le juge hélera ou identifiera chaque bateau dans ce cas.

SD5 Un bateau pénalisé selon la règle SD4(b) doit effectuer une pénalité.

SD6 Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un juge sur l'eau. Un bateau peut réclamer ou demander réparation pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau en accord avec SD2(b).

SD7 Un bateau ayant l'intention de

- (a) réclamer contre un autre bateau selon une règle autre que la règle SD5,
 - (b) réclamer contre un autre bateau selon la règle 14 s'il y a eu un contact ayant causé dommage ou blessure, ou
 - (c) demander réparation
- doit réclamer ou demander réparation dans le temps limite dont le bateau dispose.

Annexe - 5 : WHATSAPP

